



**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1830
REMPACEMENT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 491 RELATIF AUX
PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)**

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, que le conseil municipal de Ville de Bécancour a adopté, à sa séance du 1^{er} octobre 2025, le règlement numéro 1830 intitulé : « **Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)** ».

Ce règlement est entré en vigueur le 16 octobre 2025, soit à la date de délivrance, par la Municipalité régionale de comté de Bécancour, du certificat de conformité.

Ce règlement est déposé dans les archives de la Ville à l'hôtel de ville, au 1295 avenue Nicolas-Perrot, Bécancour, G9H 1A1, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance au cours des heures régulières de bureau.

Ville de Bécancour, le 16 octobre 2025.

M^e Isabelle Auger St-Yves
Greffière de la Ville